



CE SCE

Ce que nous avons compris

Section Syndicale CFE-CGC de France Télécom Orange

Synthèse du CE du 29 & 30 mai 2008

L'ensemble des Organisations syndicales font une déclaration préalable sur la réorganisation DSGC et une demande de CHSCT extraordinaire refusée. Les changements de titre de poste ont été faits par mail sans avenant au contrat.

1/ Approbation des procès verbaux

Vote sur le procès verbal du 14/02/08 : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Vote sur le procès verbal du 18/03/08 : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Vote sur le procès verbal du 10/04/08 : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2/ Informations du président

RAS

3/ Fonctionnement du CE SCE

Information et vote sur l'approbation des comptes 2007 du CE de SCE

Présentation des comptes par l'expert comptable. Il n'y a pas de questions au cours de cette présentation. La direction présente un document contradictoire sur les effectifs à partir de l'outil Pléiades

La CFE-CGC conteste l'utilisation de Pléiade pour établir les calculs, une partie des salariés de Transpac ayant été gérés via Alliance, une autre par Pléiade. L'ensemble des gens qui ont eu accès aux activités est donc différent du panel présenté dans le tableau de la direction, qui sert par ailleurs au versement des fonds.

La direction liste les dates de transfert des activités au CCUES et justifie ainsi le versement des sommes à cette instance.

Le CE rappelle que le CE de SCE n'a jamais donné son accord pour ce transfert, l'argent doit être versé au CE qui en dispose (renvoi au CCUES ou utilisation par le CE), d'autre part les salariés de SCE n'ont JAMAIS profité des activités gérées par le CCUES, comment dans ces conditions peut-on justifier que l'argent n'ait pas été versé au CE afin que ce dernier puisse organiser les activités correspondantes ?

Vote sur les comptes (présentés par l'expert comptable) : 13 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

Vote sur le quitus au trésorier et trésorier adjoint sur les comptes 2007 : 13 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

Le secrétaire du CE prononce une résolution sur le sujet qui oppose le CE à la direction depuis le début de la séance, à savoir le versement directement au CCUES d'une somme de 400 000 euros dont le CE de SCE n'a pu profiter.

Vote sur la résolution: 13 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

Information et vote relatif au budget des Activités Sociales et Culturelles 2006

Le CE demande à la direction des pièces concernant la restauration (budget dévolu sans augmentation du budget global), la gestion des machines à café et des versements que France Telecom aurait faits en 2006 sur des engagements Transpac en 2005.

Information et vote sur la modification des règles ASC concernant les apprentis

Demande au vote qu'un apprenti n'ait pas à prouver son indépendance fiscale pour bénéficier des ASC au bout du 7^e mois sans justificatif supplémentaire.

Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Information et vote sur le renouvellement des prestataires du CE :

Le CE se réserve le droit de voter de nouveaux prestataires en cas de besoin au cours de l'année

Pour le renouvellement de Maître Taraud : Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Pour le renouvellement du cabinet APEX (expertise économique) : Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Pour le renouvellement du cabinet Sogex Cube (expertise économique) : Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Vote sur l'avance de trésorerie de l'AS Orange Dreamteam Paris

Vote sur un budget de 40 000 euros (démarrage de l'association) en deux parties et avec un bilan intermédiaire à fin de l'été pour voir l'avancée.

Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Vote sur la modification de la convention entre les associations sportives et le CE SCE

Il est proposé une modification de la convention qui régit le rapport entre les associations sportives et le CE SCE, ajoutant une présentation des lignes budgétaires des associations par section.

Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Vote sur les dossiers de recours 2007

Il restait trois dossiers en suspens sur les recours 2007

Vote sur la résolution: 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4/ Information sur l'organisation de Performance and Process Management (PPM)

Intervenants : Jérôme Tardivel, SCE/CS&O/PPM

PPM est une entité qui participe à l'amélioration des processus et des performances (déploiement d'ITIL notamment).

Processus factory (recensement et amélioration des processus) et évaluation de la performance sont les deux principales activités de cette direction. Il y a aussi une équipe qui coordonne l'amélioration de l'outsourcing complexe, une équipe de formation des managers CS&O et une équipe qui structure les référentiels documentaires.

L'activité est pérennisée et il est même fait régulièrement appel à des Assistances Techniques (régie) lors de grosses affaires confiées par certaines UA (financées par ces dernières). Les équipes travaillent en synergie : le directeur de processus définit les indicateurs, l'équipe reporting produit l'indicateur et/ou propose des évolutions.

5/ Information en vue d'une consultation portant sur le projet d'évolution Maîtrise d'Ouvrage du Système d'Information (MOASI)

Intervenants : Christian Baudouin, SCE/COO/MOASI/Coordinateur Transverse et Jérôme Tardivel

Les équipes MOA SI de PPM (établissement CSO HI) sont transférées vers COO/MOASI (établissement EMCE) en s'éloignant du process.

Le transfert de CS&O vers COO/MOASI concerne 78 personnes. Il n'y a aucun changement contractuel ni de localisation pour les effectifs transférés.

La direction confirme que les salariés de MOA SI de PPM transférés vers COO/MOASI seront rattachés à l'établissement secondaire EMCE de SCE.

Vote sur la résolution: 0 voix pour, 14 voix contre, 0 abstention.

Les exigences du CE :

a/ valoriser le facteur humain

b/ Refonte des SI : crainte de délocalisations du SI facilitées par ces concentrations successives

c/ non prise en compte du mode alliance, pas de transparence sur la ligne managériale

d/ activité chamboulée, emploi

e/ coûts supplémentaires

f/ adaptation visant les salariés dans le monde du travail : plus de métier, plus de spécificités

h/ bilan des résultats : quand la direction fera-t-elle suivre ses projets de bilan pour information du CE ?

6/ Information en vue d'une consultation sur le projet d'évolution de l'organisation des activités du marché entreprises en France

Intervenants : Hervé Kauffman, SCE/Directeur Global Communication Solutions

Reporté en Juin 2008

7/ Information portant sur la stratégie de Global Services

Intervenants : Laurent Kocher, SCE/Directeur Global Services

Global Services poursuit sa stratégie de développement de services dans les domaines de croissance dans une logique de proximité avec les activités cœur de métier France Télécom. Nous sommes aujourd'hui la 6^e société de service sur le marché français. M Kocher souligne que ces efforts de développement ne peuvent se concrétiser que si le métier de France Télécom est clair pour le client et que ses services, tant nouveaux qu'anciens, sont de qualité. Il donne plusieurs exemples de clients et de nouveaux services (puce RFID, outsourcing, M2M).

Le CE demande, maintenant pour toutes les filiales réorganisées, un bilan sur cet ensemble de projets et une étude sur le retour sur investissement des diverses filiales au vu de leur coût exorbitant lors de leurs achats (notamment Diwan achetée 5 fois sa valeur estimée).

M. Kocher fait un focus sur Diwan en se basant sur les perspectives sur cette filiale. Il qualifie la valeur de cette filiale de tout à fait correcte à l'heure actuelle avec une dynamique sur le CA et l'augmentation des marges constatées.

8/ Information en vue d'une consultation portant sur le projet d'évolution d'organisation de l'unité d'affaires IT Services France et information sur l'évolution du fonctionnement en mode alliance de l'activité IT Services

Intervenants : Gérard Garnier, SCE/DIS/Directeur IT Services France

Le marché informatique évolue à une vitesse deux fois supérieure à la vitesse du marché global (évolution du PIB). Il est de l'ordre de 30 M€ et l'objectif de France Télécom est d'apporter des services innovants et des options différentes de nos concurrents. Par exemple la vocation de France Télécom n'est pas de développer elle-même les applications informatiques mais bien d'intégrer ses développements et proposer des packages attractifs.

L'intégration de système est un sujet qui commence à être bien maîtrisé (notamment une grosse intégration sur l'apport de solution réseau pour les clients de la rame TGV EST). L'objectif est d'avoir un meilleur accès au marché et surtout de gagner en simplicité, la lecture pas nos clients de nos offres doit être simple. Les clients sont autant des PME / PMI (au travers d'offres hyper packagées principalement) et des grandes entreprises (au travers d'offres OSM principalement).

IT Services est organisé comme une société de services, ce qui veut dire que beaucoup de ces processus sont ceux d'une société de service (gestion RH, gestion des risques liés aux affaires remportées notamment au niveau des usines ITSO et DIH). L'industrialisation se fera sur l'ensemble des offres afin que les marges prévues puissent être réalisées.

M. Garnier souligne que les compétences internes en matière d'informatique (ROSI, DOSI notamment) et la complexité des besoins internes de France Télécom (par exemple la facturation à l'acte par Orange) sont connues et reconnues par la concurrence et les clients.

Un fonctionnement où l'on ajoute de nouvelles composantes en rationalisant les reportings et les dépenses en matière d'innovation.

L'entité Customer Solution and Product (CSP) regroupe le service commercial pour la France et le marketing pour la France ET le monde pour toutes les solutions et produits innovants. Cette concentration marketing doit permettre de faire des économies d'échelle.

L'entité Delivery Excellence a pour mission de monitorer et d'améliorer la qualité des produits livrés (par DIH et ITSO) à nos clients.

Concernant le personnel impacté, le CE réclame une grille de lecture poste à poste car les postes du futur projet ne correspondent pas au poste actuel des personnes.

M. Garnier prévoit qu'une fois le projet entériné chaque personne soit reçue en entretien avec une évaluation du profil proposé et des objectifs exacts de chacun. Des formations seront à prévoir par la suite. Si les profils ne correspondent pas aux personnes actuellement en place, il est probable que quelques mouvements (postes ouverts et mobilité) soient mis en œuvre en plus des 11 postes qui ne sont pas dans la nouvelle organisation.

La CFE-CGC fait une déclaration sur la présentation de M. Garnier pointant ce qui y manque et le tâtonnement théorique qui sera une angoisse pratique pour les salariés concernés. **L'imbrication de personnel Equant et DIS est particulièrement inquiétante suite à la déclaration de M. Garnier concernant l'un des principes clés de la réorganisation qui s'appuient sur le mode alliance : l'unification - « on ne duplique pas les missions qui peuvent être mutualisées »**. La CFE-CGC souhaite donc des présentations plus détaillées, l'assurance que chaque salarié s'y retrouvera et que ce soit une amélioration pour eux comme pour l'entreprise et non juste un plan d'aggravation des conditions de travail et suppressions de postes.

9/ Information en vue d'une consultation portant sur le bilan social

Intervenants : Olivier Orluc, SCE/DRHF/Responsable pôle Emploi et Compétences

M. Orluc propose de ne pas balayer le document de lui-même et de répondre à l'ensemble des questions du CE.

Le CE s'inquiète particulièrement des chiffres sur l'absentéisme qui augmentent pour certains en forte proportion.

Concernant les chiffres les plus significatifs, une enquête sera menée pour justifier ces informations d'absentéisme (et proposer des solutions pour y remédier ?).

Pour le reste du bilan social, il s'inscrit dans la logique de réduction des effectifs et de réorganisations (beaucoup de variation de masse salariale) des dernières années.

10/ Information en vue d'une consultation portant sur le bilan formation 2007

Intervenants : Olivier Orluc, SCE/DRHF/Responsable pôle Emploi et Compétences et Françoise Coutant SCE/DRHF/Responsable Développement des Compétences

Le bilan de formation montre un accroissement des heures de formation moyenne par salarié et paradoxalement une baisse du coût de la formation. Si en 2006 les efforts de formation ont été menés principalement sur les bandes Dbis et E. En 2007 cet effort est plus porté vers les bandes D et Dbis. La formation des seniors est en baisse (4h en moyenne). Le rapport Hommes/Femmes au niveau de la formation montre que les femmes accèdent plus difficilement à la formation.

Le CE remonte une incompréhension des salariés sur le DIF dont le catalogue est assez limité dans certains domaines et ne favorise pas son utilisation (aujourd'hui peu de DIF sont consommés). D'autre part le CE rappelle que les formations e-Learning ou coop'net sont souvent frustrantes pour les personnels formés.

Le CE note que beaucoup d'INFORMATION en atelier (workshop) sont comptées dans les actions de formations !

La commission Formation remarque des efforts de la direction notamment sur des engagements qu'elle prend pour améliorer le reporting et un souci sur la qualité des formations. Un retour sur les salariés non-formés, une présentation des études d'amélioration des modules et sur la mise en place en 2008 d'actions complémentaires.

La direction réitère ses engagements et ajoute que pour le DIF une nouvelle vague d'information sera programmée.

Vote sur la résolution: 0 voix pour, 16 voix contre, 0 abstention.

La direction salue le travail de la commission et des équipes DRH qui permettent une augmentation de l'accès à la formation.